Salagou Cœur d'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

La Farandole

ÉTABLISSEMENT
MULTI-ACCUEIL COLLECTIF

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La Farandole
2, avenue du Stade
34800 Clermont l'Hérault

SOMMAIRE

1. PROJET D'ACCUEIL ..... #4

1.1. Les prestations d'accueil proposées ..... #4

1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap ..... #5

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées ..... #5

1.3.1. L'équipe et les intervenants ..... #5

1.3.2. Le travail d'équipe ..... #7

1.3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation ..... #7

1.3.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis ..... #8

2. PROJET ÉDUCATIF ..... #9

2.1. L'accueil ..... #9

2.1.1. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation ..... #9

2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace ..... #9

2.2. Le soin ..... #11

2.2.1. L'alimentation ..... #11

2.2.2. Le sommeil ..... #12

2.2.3. L'hygiène et les soins corporels ..... #13

2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil ..... #14

2.3.1. Le jeu et activités ..... #14

2.3.2. L'approche artistique et culturelle ..... #16

2.3.3. L'égalité garçon-fille ..... #17

3. LE PROJET SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... #18

3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs ..... #18

3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ..... #19

3.3. Les actions de soutien à la parentalité ..... #20

3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ..... #21

3.5. La démarche en faveur du développement durable ..... #22

CONCLUSION ..... #23

1. PROJET D'ACCUEIL

1.1. Les prestations d'accueil proposées

La crèche La Farandole a une capacité globale de 40 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus. Pour les enfants porteurs d'un handicap, ils pourront être accueillis jusqu'à leur 6ème anniversaire sous réserve d'une dérogation accordée par la Direction de la Protection Maternelle et Infantile (DPMI), lorsqu'ils bénéficient de l'Allocation pour l'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Conformément à l'article R.2324-27 du Code de la santé publique, des enfants peuvent être accueillis en surnombre sur certains jours de la semaine à hauteur de 15%, sous réserve que les conditions d'accueil garantissent la santé, le bien-être et le développement des enfants mais aussi que le taux d'encadrement soit respecté.

La crèche La Farandole est un établissement multi accueil collectif. En effet différents modes d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : les enfants sont connus et inscrits dans la structure pour un nombre d'heures réservées sur une année maximum en fonction des besoins de la famille. La réservation des heures et le montant de facturation font l'objet d'un contrat.
- La régularité peut être variable, pour un accueil inférieur à 5 demi-journées par semaine nous parlerons d'un contrat court, pour un accueil sur 5 demi-journées ou plus, nous parlerons d'un contrat long.
- L'accueil ponctuel ou occasionnel : l'enfant est déjà connu de la structure, il est accueilli pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance. Les réservations se feront une semaine à l'avance, le mardi matin.
- La structure peut proposer un accueil exceptionnel ou dit « d'urgence ». Dans ce cadre, l'enfant accueilli n'aura jamais fréquenté la structure. Afin de répondre au plus près aux besoins de chaque famille, chaque situation sera alors étudiée au cas par cas. Ce type d'accueil peut également être proposé à la demande de services tels que le conseil départemental.

Ces différents modes d'accueil permettent ainsi de s'adapter au mieux aux besoins des parents et à leurs enfants. Il est possible pour toutes les familles (quelle que soit leur situation) d'utiliser successivement les différents types d'accueil selon l'évolution de leurs besoins.

Ces différents types d'accueil peuvent être proposées, dans la limite des places disponibles, dans la même structure, les habitudes de vie de l'enfant au sein de la structure sont ainsi préservées.

La structure collective est ouverte toute l'année à l'exception :

- Des samedis, dimanches et jours fériés
- 4 semaines l'été
- 1 semaine entre Noël et Jour de l'an

Les familles sont informées des dates de fermeture en début d'année civile. L'établissement peut connaître des fermetures exceptionnelles : cas de force majeure, mesure de sécurité, absence imprévue du personnel encadrant…

La structure propose un accueil journalier sur une amplitude horaire maximum de 7h45 à 18h15. Différentes modalités d'accueil peuvent être proposées en fonction des besoins et des contraintes organisationnelles des familles :

- L'amplitude horaire maximale d'une matinée sera de 7h45 à13h (tous les enfants présents après 11h30 prendront leur repas à la crèche).
- Celle de l'après-midi est de 13h à 18h15 (de même, tous les enfants présents après 16h prendront leur goûter à la crèche).

Si des familles expriment des besoins autres, nous étudions chaque demande et faisons en sorte d'y répondre dans la mesure des possibilités du service.

Pour le confort des enfants et afin de réaliser notre projet pédagogique, nous demandons dans la mesure du possible aux parents de respecter les horaires des activités :

- Le matin de 9h30 à 11h30
- L'après-midi de 13h30 à 16h30

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, reportez-vous au règlement de fonctionnement. L'équipe de la crèche est également disponible pour répondre à vos questions.

1.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

La Communauté de Communes du Salagou Cœur d'Hérault a signé la Charte en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap pour ses structures de la petite enfance.

L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique est privilégié dans le cadre collectif permettant d'atteindre l'objectif de socialisation de l'enfant (rencontres avec d'autres enfants, apprentissage progressif des règles de vie en collectivité...), et de lui proposer des activités libres ou accompagnées d'une professionnelle.

L'accueil de cet enfant fera l'objet d'une rencontre tripartie (médecin de crèche, parents, et directrice) afin de lui proposer un accompagnement individualisé et au plus près de ses besoins.

Un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) sera mis en place afin d'accompagner au mieux l'enfant selon ses besoins spécifiques.

Il est également proposé un accueil spécifique pour les enfants des familles en difficulté sociale ou accueillis par des assistants familiaux dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

1.3. Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1. L'ÉQUIPE ET LES INTERVENANTS

Le service Petite Enfance de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault est supervisé par une infirmière puéricultrice coordinatrice. Elle est ainsi garante d'une cohésion et d'une qualité d'accueil des services petite enfance, et travaille en partenariat avec le personnel de direction de la structure.

L'équipe présente au sein de la structure et qui accompagne les enfants et leurs familles quotidiennement est salariée de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault.

Elle se compose de la manière suivante :

- **Une infirmière puéricultrice et directrice de la structure** : garante du maintien et respect du projet pédagogique et social de la crèche, en lien avec la responsable et coordinatrice du service Petite Enfance autour de la gestion administrative et financière de la structure.
- **Deux éducatrices de jeunes enfants et directrices adjointes** : garantes de la continuité des projets de la crèche, elles font le lien entre l'équipe et la directrice afin de favoriser un accompagnement en fonction des besoins spécifiques des enfants accueillis.
- **Des auxiliaires de puériculture** : accueillent et accompagnent les enfants de manière individualisée, proposent à l'enfant des activités et des soins permettant de favoriser leur bien-être. Elles sont constamment en lien avec l'équipe de direction.
- **Des professionnelles titulaires du CAP AEPE** : accueillent et accompagnent les enfants de manière individualisée, proposent à l'enfant des activités et des soins permettant de favoriser leur bien-être. Elles sont constamment en lien avec l'équipe de direction.
- **Quatre remplaçantes** : en soutien au sein des équipes auprès des enfants, elles sont sollicitées lors d'absences des professionnelles. Deux auxiliaires de puériculture et deux professionnelles titulaires du CAP AEPE constituent ce pool de remplacement au sein du service Petite Enfance. Afin de maintenir une stabilité et une cohésion d'équipe au sein de chaque structure, elles sont affiliées chacune à une structure de référence.
- **Une secrétaire** : rattachée au service PE, elle soutient les directrices des deux structures dans les démarches administratives.
- **Deux agents d'entretien** : elles sont garantes de l'entretien des locaux et de l'environnement des enfants.
- **Une psychologue** : si vous souhaitez prendre rendez-vous, il vous suffit de l'indiquer aux professionnels de la crèche. La psychologue vous rappellera ensuite pour convenir d'une date, il se peut qu'elle vous contacte en numéro privé. Cet espace est à votre disposition, vous êtes les bienvenus.
- **Un médecin de crèche** : peut être sollicité pour assurer le suivi médical de l'enfant (en cas de PAI par exemple), mais a aussi pour rôle de veiller à l'hygiène globale de la structure et de former et informer les équipes en vue d'une qualité d'accueil optimale.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires quant aux missions et compétences de ces professionnels, n'hésitez pas à vous référer au règlement de fonctionnement.

L'équipe peut être amenée à travailler en collaboration avec des prestataires. Ces derniers qui peuvent accompagner les enfants directement au sein de la structure, amènent de nouvelles compétences et propositions aux enfants et aux équipes et permettent d'orienter notre quotidien en faveur du développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant mais aussi l'éveil à l'approche artistique et culturelle avec les spectacles qui peuvent ponctuer l'année. Un travail autour de l'accompagnement à la parentalité et au développement de l'enfant peut s'effectuer également par le biais de sorties, réfléchies et anticipées en équipe.Toutes ces activités sont régulièrement proposées aux familles et à l'enfant accueillis à la crèche.

La présence et le choix des intervenants présents à la crèche ou lors des sorties peuvent être modulables en fonction du projet de l'année en cours. Chaque année un projet pour l'année à venir est transmis aux familles leur permettant de se représenter les orientations de l'équipe pour chaque année scolaire.

1.3.2. LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'équipe tend vers un accompagnement individualisé de l'enfant afin de favoriser son bien-être et son développement psychomoteur tout au long de son accueil.

La communication au sein de l'équipe est essentielle pour les professionnelles qui la composent, permettant ainsi une réflexion constante sur leurs pratiques afin d'adapter l'accompagnement au plus près des besoins de chaque enfant.

Les valeurs telles que la bienveillance, l'écoute et l'accueil des émotions, l'individualité de l'enfant et le respect de la personne sont partagées par toute l'équipe. Des réunions d'équipe (par secteur) sont organisées une fois par semaine afin d'échanger autour des projets de la structure (en cours ou à venir), des questionnements qui ont pu émerger dans certaines situations et de soutenir cette réflexion autour des pratiques.

La directrice, infirmière puéricultrice, présente quotidiennement au sein de la structure, a pour principale mission de veiller au bien-être de l'enfant accueilli. Ainsi, elle privilégie régulièrement des temps d'observation au sein des secteurs et demeure souvent sollicitée pour accompagner l'enfant lors des soins paramédicaux par exemple : prise de traitement sous prescription médicale, évaluation paramédicale de l'enfant pour orienter la famille vers une consultation médicale, application du protocole médical, etc. Cela permet ainsi d'avoir une connaissance approfondie de l'enfant accueilli et de sa famille mais aussi d'accompagner les équipes et les familles.

Les directrices adjointes, toutes deux EJE, sont présentes sur les deux secteurs au cours de la semaine, elles ont un regard orienté vers l'éveil sensorimoteur de l'enfant et soutiennent la relation à la famille. Elles accompagnent la continuité entre l'équipe et la directrice autour des projets et des valeurs de la crèche.

La psychologue du service Petite Enfance est présente également sur la crèche à raison de plusieurs heures par semaine. Ainsi, elle accompagne la réflexion en équipe, permet un travail autour des pratiques et l'optimisation des compétences. Son observation au sein des secteurs des périodes d'activités et de vie apporte là aussi un regard et un soutien aux équipes.

1.3.3. L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LA FORMATION

L'analyse de la pratique est rendue obligatoire dans le secteur de la Petite Enfance par le décret du 30 août 2021 qui modifie l'article R 2324-37 du Code de la santé publique.

La loi prévoit un minimum de 6h par personne et par an pour réfléchir entre professionnelles de l'équipe sur les enjeux de leurs pratiques.

Un outil essentiel en faveur de la réflexion, de l'évolution des pratiques et du soutien aux équipes autour de la continuité et de la cohésion d'équipe.

De même, la réflexion des pratiques et la valorisation des compétences est soutenue au sein du service Petite Enfance par l'accompagnement à la formation continue. En lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et ses missions d'accompagnement des agents du service public, les professionnelles de toute l'équipe peuvent participer à des formations en lien avec leur cœur de métier. La collectivité met également en place des formations autour des gestes et soins de premiers secours mais aussi de sécurité incendie proposées aux équipes et intégrées dans leur cursus de formation tout au long de leur exercice professionnel au sein de la structure.

1.3.4. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DES APPRENTIS

Là encore, en accord avec la collectivité, l'équipe soutient la professionnalisation et la formation de futurs professionnels.

Ainsi, des personnes en cours de formation dans le domaine de la Petite Enfance pourront être accueillies en stage au sein de la structure. Il revient à l'équipe de direction d'orienter les demandes de stage en fonction des disponibilités de la structure et de certains impératifs tels que la mise à jour des vaccinations obligatoires. Une rencontre avec la personne demandeuse d'un stage est réalisée pour connaître ses motivations et objectifs de stage. Dans le cas d'une réponse positive, l'équipe coordonne l'accueil de cette stagiaire autour des modalités organisationnelles (un livret d'accueil du stagiaire est remis à chaque nouvel arrivant). Il est ainsi prévu que le stagiaire soit accompagné durant son stage par deux professionnelles référentes du secteur. Les stagiaires ne peuvent pas substituer au personnel encadrant les enfants, les personnes mineures ne peuvent se voir confier des soins comme le change ou la prise d'un biberon. Le stage sera ainsi principalement orienté et accompagné autour de l'observation de l'enfant.

Des échanges réguliers et un bilan de stage de chaque stagiaire sont effectués en lien avec les référentes et l'équipe de direction.

Des professionnels en apprentissage dans le domaine de la Petite Enfance peuvent également être accueillis dans la structure au même titre que les stagiaires. Néanmoins, les demandes sont directement considérées par la direction de la collectivité pour validation.

2. PROJET ÉDUCATIF

2.1. L'accueil

2.1.1. LE PREMIER ACCUEIL, L'ADAPTATION, LA FAMILIARISATION

L'accueil de l'enfant et de sa famille est individualisé à la crèche. C'est pourquoi la période d'adaptation est essentielle dans l'accompagnement de cette nouvelle étape dans la vie d'un enfant et de sa famille.

C'est une période permettant d'établir une première rencontre, un premier contact entre l'enfant, sa famille et l'équipe. C'est un temps d'échange précieux permettant d'apprendre à se découvrir l'un l'autre mais aussi d'enclencher et soutenir le processus de séparation de l'enfant avec sa première figure d'attachement.

Une première rencontre avec la directrice de la crèche, infirmière puéricultrice, permet d'établir un premier contact avec la structure. C'est un temps permettant d'aborder l'histoire de vie de l'enfant et de sa famille. La directrice présente l'accompagnement proposé à la crèche à l'enfant tout au long de la journée, mais aussi la composition de l'équipe ainsi que l'ensemble du service Petite Enfance du territoire. C'est un temps permettant à la famille de se représenter l'environnement dans lequel leur enfant sera accueilli.

La période d'acclimatation se déroule ensuite au rythme de l'enfant et de sa famille. C'est un temps essentiel pour poser les bases d'un sentiment de sécurité affective et de confiance. À son arrivée, chaque enfant est accueilli dans la section avec sa famille par un binôme de référence. Cette référence a pour mission d'apporter un environnement stable, connu et sécurisant. Là encore, cette première rencontre entre l'enfant, son parent et la professionnelle référente permet de recueillir quelques informations quant aux besoins spécifiques de l'enfant et ses habitudes de vie. Ce temps privilégié permet à chacun d'apprendre à se connaître, mais aussi de faire découvrir à l'enfant ce nouvel environnement qui s'ouvre à lui. L'enfant pourra ainsi faire connaissance, en douceur, avec les autres enfants, les professionnelles de la section et découvrir les différents espaces et les jeux qui lui sont proposés.

L'adaptation se déroule sur une période de 15 jours environ, mais peut être allongée et ajustée en fonction des besoins de l'enfant et de la disponibilité des parents. Les temps d'adaptation incluent progressivement des temps de séparation avec le parent de plus en plus longs.

2.1.2. L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN, PÉDAGOGIE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

La continuité de cet accompagnement individualisé de l'enfant et de sa famille est permise en proposant au quotidien un environnement sécure tant physiquement que psychiquement.

Cet environnement inclue différents espaces adaptés aux capacités des enfants (en fonction de leur âge et de leurs acquisitions) permettant à l'enfant de grimper, glisser, explorer en toute sécurité.

Les différents espaces proposés à l'enfant sont modulables dans leur composition mais toujours présents au sein de la section, permettant à l'enfant d'être repérants et sécurisants. Ces espaces consistent au quotidien à proposer à l'enfant :

- **Une dimension sensorielle** : manipulation dès le plus jeune âge de textures, matières, sons différents disponibles à l'enfant au sol ou à sa hauteur.

- **Une dimension relationnelle** : espaces ouverts, coin lecture ou chanson pour des temps collectifs proposés à l'enfant à différents moments de la journée.
- **Une dimension symbolique** : coin dinette, poupées… pour amener l'enfant à explorer l'univers symbolique du jeu.
- **Une dimension psychomotrice** : des blocs moteurs sont à disposition de l'enfant, afin que celui-ci puisse explorer ses capacités motrices et découvrir de nouvelles acquisitions en toute sécurité. De même, les cours extérieures sont très souvent exploitées et ce tout au long de l'année : l'enfant peut ainsi explorer ses capacités par le biais d'équipements variés comme les vélos, draisiennes, parcours moteurs et sensoriels en plein air.

Ces différents espaces à disposition de l'enfant sous le regard bienveillant de l'adulte lui permettent d'explorer librement en toute sécurité.

Ainsi, le positionnement de l'adulte dans l'espace a toute son importance à la crèche. Positionnée très souvent au sol, à hauteur des enfants, la professionnelle peut ainsi soutenir les capacités de l'enfant, valoriser ses compétences et être attentive à son bien-être tout au long de la journée. Ces temps d'observation sont un vrai support en faveur d'un accompagnement individualisé de l'enfant.

Cet accompagnement est essentiel pour les professionnelles de la crèche, il implique une attention particulière pour chaque enfant accueilli, permettant de considérer l'enfant comme un être à part entière. C'est pourquoi, les valeurs que toute l'équipe de la crèche défend en faveur de la bientraitance implique un accompagnement dans la bienveillance et le respect de chacun.

Tenir compte des besoins et des envies de chaque enfant, s'adresser à l'enfant en se positionnant à sa hauteur, l'accompagner dans ses découvertes et nouvelles acquisitions en soutenant son autonomie, accueillir ses émotions et les accompagner font partie intégrante des valeurs de l'équipe.

L'OBJET TRANSITIONNEL

La sécurité affective de l'enfant dans la continuité de la maison est un axe prioritaire de notre accompagnement, c'est pourquoi la mise à disposition de l'objet transitionnel à l'enfant tout au long de la journée est essentielle et indispensable à la crèche. Cet objet transitionnel (un doudou, une couverture, une tétine ou tout autre objet que l'enfant peut avoir choisi), accessible à tout moment, permet à l'enfant une transition plus en douceur et favorable entre la maison et la crèche. C'est pourquoi des poches à doudou à hauteur des enfants et accessibles librement dans les sections, ou encore des caisses où l'enfant peut poser son objet transitionnel lors du repas par exemple, permettent cet accès libre et sécurisant. Ainsi les séparations avec la famille mais aussi les moments de transition comme l'endormissement peuvent être accompagnées plus sereinement.

L'équipe ne peut interdire l'accès à cet objet transitionnel au sein de la structure.

LES TRANSMISSIONS

Les échanges entre les professionnelles de la crèche et les familles sont primordiaux dans la qualité de l'accueil du jeune enfant. C'est pourquoi, les transmissions quotidiennes à l'arrivée et au départ de l'enfant mais aussi entre les professionnelles tout au long de la journée sont des moments clés.

Ces temps d'échange avec les familles permettent un partage d'informations essentielles pour accueillir l'enfant de manière la plus adaptée à ses besoins. Ils sont aussi le support d'une relation basée sur la confiance et l'accompagnement à la parentalité.

C'est pourquoi, chaque famille, chaque enfant, est accueilli individuellement dans la section. Ceci permettant à la professionnelle de favoriser un accueil et un temps d'échange de qualité, parfois de recueillir aussi certains questionnements. La famille peut également se représenter concrètement l'environnement dans lequel son enfant évolue : élément essentiel pour favoriser une relation de confiance.

Un classeur de transmission est utilisé dans chaque section, un espace nominatif pour chaque enfant accueilli est donc le support des transmissions écrites. Il est soumis au secret professionnel et n'est pas accessible aux parents. Cet outil permet aux professionnelles de partager avec les familles leurs observations, mais aussi de recueillir les informations transmises par les parents à l'arrivée de l'enfant.

Le principe étant de pouvoir retranscrire le plus justement possible les évènements qui ont marqué la vie de l'enfant sur la journée qui permettront aux parents de se représenter le quotidien de leur enfant à la crèche.

2.2. Le soin

2.2.1. L'ALIMENTATION

Le repas est un moment d'échange privilégié et convivial avec l'enfant. Il sollicite l'autonomie, le langage et l'expérimentation : sensorielle, motrice, relationnelle.

L'enfant est accompagné par la professionnelle afin d'appréhender chaque texture, chaque étape de la diversification alimentaire. L'échange de la professionnelle avec le parent autour des habitudes et des expérimentations de l'enfant avec la nourriture est ainsi essentiel et ce tout au long de son accueil à la crèche. Il permet d'ajuster notre accompagnement en faveur des besoins spécifiques de chaque enfant.

Le régime alimentaire de l'enfant est parfaitement adapté à ses besoins. En effet, la cuisine centrale du service Petite Enfance permet de proposer chaque jour aux enfants des menus variés, principalement cuisinés sur place avec des produits locaux et régionaux. La continuité de ce qui est entrepris à la maison est possible à la crèche : des régimes sans viande, sans porc, végétarien ou encore le respect d'un PAI en cas d'intolérance ou d'allergie sont proposés. L'évolution des textures (lisses, mixées puis en morceaux) est toujours en continuité de ce qui est fait à la maison, les échanges avec les familles ont ainsi toute leur importance tout au long de l'accueil de l'enfant.

Le repas est un moment privilégié qui doit être sécurisé pour l'enfant : ainsi les transitions et les rituels ont toute leur importance dans notre accompagnement. L'objet transitionnel est là aussi disponible à l'enfant si celui-ci en ressent le besoin. Le lavage de mains est une première étape permettant d'être repérant à l'enfant. Il est ensuite invité à s'installer à table : il n'y a pas de place attitrée. Ainsi, une professionnelle est présente à chaque table qui peut accueillir, le plus souvent, jusqu'à sept enfants. Pour les plus petits, la professionnelle proposera à l'enfant une installation en fonction de ses acquisitions motrices (en chaise haute ou à bras selon les besoins de l'enfant). Ainsi, la professionnelle propose à l'enfant un accompagnement individualisé pour tendre progressivement vers un temps de repas collectif en fonction des acquisitions de chaque enfant. Des chansons signées sont proposées aux enfants avant que le repas ne leur soit présenté par le cuisinier. Un moment de partage

permettant d'être repérant pour l'enfant, mais aussi d'expérimenter le langage autour de l'alimentation.

Les repas sont proposés aux enfants à heure fixe permettant une régularité pour l'enfant (11h30 pour le déjeuner et 15h45 pour le goûter) mais là encore, nous tenons compte des envies et des besoins de chacun. Le repas peut être différé pour l'enfant si nécessaire (en cas de sieste par exemple).

À la crèche, l'enfant est acteur de ses choix, de ses envies, c'est la raison pour laquelle nous proposons à l'enfant la présentation des différents éléments qui composent le repas dans une assiette compartimentée dès lors que cela lui est possible. La professionnelle présente les différents éléments du repas à l'enfant et peut ainsi être disponible pour lui venir en aide si besoin. Ceci étant, la professionnelle est soutenante mais tend vers une autonomie de l'enfant. L'enfant est alors libre d'expérimenter la nourriture avec ses doigts, ses mains, de porter la nourriture à sa bouche selon ses capacités et ses envies d'explorer. L'utilisation des couverts (fourchette et cuillère) à disposition des enfants, est donc proposée mais non imposée.

Le repas est un moment propice au partage. L'expérimentation des saveurs goutées par l'enfant, des différentes textures sont parlées à l'enfant et observées par la professionnelle. Cette approche très individualisée permet un retour d'une grande richesse aux familles lors des transmissions.

L'eau est proposée à l'enfant tout au long de la journée, dans le contenant qui lui convient : biberon, tasses à bec, gobelet.

Le lait maternisé est proposé à la crèche selon les besoins et habitudes à la maison, en lien avec les familles : boîte de lait apportée par les familles. De même, l'allaitement maternel est soutenu à la crèche. Il peut être proposé un espace afin d'allaiter son enfant lors d'une arrivée ou d'un départ. Le lait maternel peut également être conservé et proposé à la crèche à l'enfant (cf. protocole allaitement maternel).

Enfin, certains évènements comme les pique-niques ou encore les goûters d'anniversaire où les familles peuvent apporter un gâteau dans le respect du protocole établi en lien avec la cuisine centrale (cf. annexe) ponctuent la vie des enfants accueillis à la crèche et ce tout au long de l'année.

2.2.2. LE SOMMEIL

Le sommeil est essentiel au développement de l'enfant. Les temps de repos permettent en effet, une récupération physique, psychique à l'enfant afin de mieux appréhender son environnement, la motricité, les émotions, la sociabilisation mais aussi de mémoriser ses dernières acquisitions.

Ainsi, les professionnelles de la crèche ont à cœur d'adapter et d'individualiser leurs pratiques en fonction des besoins et du rythme de l'enfant. L'observation de l'enfant ainsi que les transmissions de la famille sont essentielles pour permettre cet accompagnement individualisé.

Le rôle des professionnelles est ainsi de prendre en compte toutes ces données en proposant à l'enfant une atmosphère sécurisante :

> La mise à disposition de l'objet transitionnel est essentielle, notamment dans cette période importante de l'endormissement de l'enfant. Il permet à l'enfant d'accompagner la séparation au moment du coucher.

- Un accompagnement individualisé et ritualisé si nécessaire de l'enfant est proposé en fonction de ses besoins.
- Les observations de l'enfant au sein du secteur sont essentielles aux professionnelles afin d'y repérer les signes de fatigue et proposer à l'enfant un temps de repos. Les transmissions de la famille concernant le rythme de l'enfant permettent là aussi une continuité avec la maison.
- Le lieu de sommeil est également adapté aux besoins de l'enfant. En effet, des dortoirs sont à disposition dans les deux secteurs :

  - **Chez les grands** : des lits banquettes au sol sont proposés à l'enfant afin de favoriser son autonomie, chaque enfant ayant son espace nominatif afin d'être repérant. Un drap et une petite couverture sont disponibles dans chaque lit.

  Une professionnelle est présente dans chaque dortoir afin d'accompagner les enfants à l'endormissement, son approche peut être individualisée en fonction des besoins de chacun : proximité, lecture d'un livre ou berceuse. Sa présence est régulièrement relayée afin qu'un adulte soit toujours présent dans la pièce. Cependant, des espaces de repos sont également disponibles au sein du secteur afin que l'enfant puisse s'y poser s'il en ressent le besoin. La poussette peut être proposée à l'enfant en fonction de ses besoins. Les professionnelles tendent cependant à accompagner l'enfant au fil des jours et des semaines vers un temps de sommeil dans son lit.

  - **Dans le secteur des bébés** : deux dortoirs sont disponibles pour le sommeil des enfants, des lits à barreaux nominatifs sont proposés aux enfants. Là encore, une professionnelle accompagne chaque enfant à l'endormissement, en fonction de ses besoins. Un passage d'une professionnelle est réalisé régulièrement lors du sommeil des enfants dans les deux dortoirs.

  Les professionnelles peuvent également proposer à l'enfant un endormissement à bras, afin de répondre aux besoins de regroupement et de proximité de l'enfant. La pièce de vie propose aussi un espace de repos afin que celui-ci puisse se reposer au sein même de la section. La poussette peut alors être proposée à l'enfant sous le regard de la professionnelle. Nous tendons cependant à accompagner l'enfant au fil des jours et des temps d'accueil sur un plan dur et plat car notre équipe travaille en faveur de la prévention de la Mort Inopinée du Nourrisson.

2.2.3. L'HYGIÈNE ET LES SOINS CORPORELS

À la crèche, chaque enfant est considéré comme un être à part entière. Nous avons à cœur de mettre en avant l'individualité de chacun. Ainsi, la considération du rythme, des envies, des besoins de chaque enfant est essentielle afin de l'accompagner en faveur de son épanouissement et de son bien-être.

Néanmoins, la prise en soin de l'enfant et de son corps est un axe essentiel de notre accompagnement. Cette approche se reflète dans de nombreux temps au cours de la journée :

- **Le change** : les professionnelles proposent toujours à l'enfant d'être accompagné au change. Si cela ne met pas en difficulté son intégrité physique, le change peut donc être différé si l'enfant le désire. La communication gestuelle associée à la parole est un atout précieux dans la relation à l'enfant dans ces temps. En effet, le soin corporel est un temps de rencontre entre l'adulte et l'enfant qui doit se dérouler de manière la

plus sereine possible. Le respect de son rythme, de son intimité, sont alors des points nécessaires à prendre en considération. Des salles de change sont présentes dans chaque section. Des escaliers pour accéder aux plans de change plats sont accessibles aux enfants, permettant de favoriser leur autonomie. Sous le regard de la professionnelle, l'enfant peut alors accéder à son espace de change, tout en étant acteur de son soin. Sa participation dans les mouvements tels que la bascule du bassin, le déshabillage et l'habillage est soutenue. Pour les plus petits, le regroupement ou la bascule du bassin est accompagnée par la professionnelle tendant ainsi vers un accompagnement au retournement autonome.

- **Les soins corporels en cas de chute, lésions ou maladies** : l'accompagnement de l'enfant lors d'une chute, d'une morsure ou encore lors de l'atteinte de son intégrité physique (hyperthermie, douleurs, etc.) est primordial. La collectivité est un lieu d'exploration et de rencontre. Les professionnelles sont alors attentives au bien-être de chaque enfant. Si l'enfant est malade, les professionnelles sont habilitées à prodiguer des soins tels que le lavage de nez ou l'administration d'un traitement sous couvert de la puéricultrice, en accord et après échange avec la famille (cf. règlement de fonctionnement). Le bien-être de l'enfant est un point essentiel dans notre prise en soin. C'est pourquoi les soins prodigués sont toujours réalisés avec la plus grande bienveillance. Là encore, la communication gestuelle associée à la parole permet d'expliquer à l'enfant ce qui va lui être proposé. Le partage de tout ce que vit l'enfant à la maison et à la crèche est précieux pour permettre une continuité et veiller à son bien-être. Une fiche paramédicale nominative à chaque enfant accueilli est présente afin de retranscrire chaque évènement marquant et de pouvoir le partager avec la famille.
- **L'habillage et le déshabillage de l'enfant** : à la crèche, nous invitons les enfants à enlever leurs chaussures au sein des sections, pour favoriser la motricité globale mais aussi en termes d'hygiène. Lors des activités en extérieur, les enfants sont invités, s'ils souhaitent aller dehors, à adapter leur tenue en fonction du climat : manteaux, bonnets, tours de cou, etc. Les professionnelles ont un regard attentif et bienveillant en faveur de l'autonomie de l'enfant et de la valorisation de leurs compétences.
- **Le lavage des mains et du visage** : axe essentiel visant au bien-être de l'enfant, le lavage des mains est proposé à l'enfant avant chaque repas. Repérant, ce temps offre une transition à l'enfant afin qu'il puisse être acteur de ce nouveau moment dans sa journée. C'est un temps de soin toujours accompagné par la professionnelle, où nous tendons à une autonomie certaine en fonction des capacités de l'enfant. Ainsi des lavabos à leur hauteur, une serviette de toilette et un savon pédiatrique sont disponibles pour une complète autonomie.

  Lorsque le repas se termine, les professionnelles proposent à l'enfant un gant humide permettant ainsi d'essuyer leur visage et leurs mains. Chez les grands, les enfants sont invités à le faire de manière autonome. Chez les bébés, la professionnelle accompagne l'enfant si besoin est, tout en posant des mots et en verbalisant à l'enfant ce qu'elle fait.

  Un lavage des mains est également proposé après chaque passage aux toilettes.

2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1. LE JEU ET LES ACTIVITÉS

Le jeu a des vertus insoupçonnées. Il contribue à favoriser plusieurs éléments clefs du développement de l'enfant comme le développement de la pensée, de la relation à son environnement, l'imaginaire, de la construction de soi et l'enrichissement de la langue.

Le jeu l'aidera dans la compréhension du monde qui l'entoure et facilitera ses futures acquisitions.

Laisser l'enfant aller à son rythme, c'est aussi le laisser faire ses propres découvertes, ses expériences et ses erreurs. Présent et bienveillant, l'adulte partage avec l'enfant la joie du jeu.

Nous proposons à l'enfant divers jeux de différents types afin qu'il puisse trouver celui qui lui convient : il peut ainsi faire ses propres choix. La collectivité induit au sein du jeu la notion de partage. Les jeux sont donc commandés en plusieurs exemplaires afin de permettre à l'enfant de pouvoir expérimenter le jeu en limitant les frustrations et les conflits avec ses pairs.

Différents pôles de jeux sont accessibles à l'enfant au sein des espaces de vie. Selon les compétences et les acquisitions de l'enfant, les propositions de jeu peuvent être modulées. Ainsi, l'expérimentation est possible tout en permettant une mise en confiance de l'enfant, engendrant l'évolution favorable de son développement.

Dans le jeu de l'enfant, la professionnelle est attentive et bienveillante. Elle est disponible pour répondre aux sollicitations de l'enfant et accompagner ses découvertes, ses compétences, ses émotions. La présence constante de la professionnelle au sein du secteur permet à l'enfant de le sécuriser.

Différents univers ludiques sont proposés et accessibles à l'enfant au sein de l'espace de vie. Dans ce cas, l'enfant est libre d'explorer en toute sécurité. Ainsi, les différentes dimensions évoquées plus tôt y figurent.

Certaines activités peuvent être accompagnées de la professionnelle dès lors que le matériel utilisé implique sa participation. Ces activités sont proposées à l'enfant selon ses envies et ses capacités. Chez les grands, des espaces ouverts peuvent être proposées dans les dortoirs en matinée ou en fin d'après-midi, afin de permettre à l'enfant une expérimentation d'autres univers et la possibilité de favoriser le partage d'un même jeu en petit groupe individualisé : puzzles, jeux de société, jeux de construction, loto, etc. La motricité fine peut aussi être particulièrement explorée autour du modelage (pâte à modeler, pâte à sel) et des différents outils utilisés, du transvasement (utilisation de semoule, pâtes), mais également lors des réalisations avec de la peinture, gommettes, etc.

Par ailleurs, des espaces moteurs peuvent être proposés pour l'exploration de la motricité globale (grimper, escalader, ramper, glisser) mais aussi des ateliers yoga ou de relaxation, qui invitent l'enfant à se recentrer sur son corps pendant un laps de temps, là aussi en petit groupe (5 à 6 enfants maximum).

2.3.2. L'APPROCHE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'équipe favorise l'accès à l'éveil artistique et culturel. Que ce soit par des propositions d'activités en interne avec le personnel en place, telles que :

- **La découverte des arts plastiques et des processus de création** s'effectue librement, avec des supports et des outils variés et fait partie du quotidien des enfants. Pourtant, ce n'est pas tant le résultat qui compte mais l'appropriation que se fait l'enfant du matériel, ses expérimentations et la mise en exergue de son imagination.
- **Des ateliers musicaux avec de vrais instruments de musique** aux sons variés afin que les enfants puissent manipuler librement, travailler la conscience de soi (de sa force, de ses mouvements), mais aussi l'écoute de l'autre afin de former un tout.
- **La musique, les imagiers sonores et les histoires musicales** font partie du quotidien à la crèche. Nous écoutons aussi bien de la musique jeunesse que de la musique classique, ainsi que des contes et de la musique du monde. Les enfants sensibilisent leurs jeunes oreilles à la variété de sonorités et de rythmes et aux différentes émotions que peut procurer la musique !
- **Contes et chansons du monde**, danse et activités corporelles, lecture de livres, kamishibaï. En termes de culture, les albums jeunesse sont des médias aux mille bienfaits ! Riche pour l'acquisition du langage et vecteur de liens, ils peuvent accompagner l'enfant à comprendre ses émotions, tout en faisant un pas de côté, en se décentrant. Les illustrations permettent un accès à l'imaginaire facilité et pourtant libre. À la fois drôle, belle et touchante, proche de soi ou très éloignée, chaque histoire racontée résonne à sa manière dans le cœur des enfants.

Également, l'équipe s'entoure d'intervenants extérieurs répondant au projet pédagogique réfléchi et mis en place chaque année lors des journées pédagogiques.

La crèche organise des sorties auxquelles sont conviés les parents. Ces propositions de sorties permettent à l'équipe d'offrir un espace-temps de partage avec les familles mais aussi d'investir les lieux de culture du territoire.

Tout ce panel d'activités artistiques et culturelles a pour objectif de permettre à l'enfant de s'exprimer librement, de développer son ouverture au monde, sa curiosité, son imaginaire mais aussi ses capacités d'écoute et de créativité. Bref, de se construire et de s'épanouir. L'ensemble de ces temps offre également des opportunités d'interactions entre adultes et enfants.

Au même titre que toutes les autres activités proposées à la crèche, il n'y a aucune obligation de participation ni aucun objectif d'apprentissage.

L'accès aux arts et à la culture est un droit pour tous et l'équipe de professionnelles s'efforce d'en faciliter l'accès et d'enrichir les propositions faites aux familles.

Nous avons à cœur de penser des espaces d'accueil vivants et stimulants, afin d'accompagner et de soutenir au mieux et au quotidien les besoins développementaux des enfants.

2.3.3. L'ÉGALITÉ GARÇON-FILLE

Les professionnelles sont sensibilisées à « la culture de l'égalité » entre les garçons et les filles. En ce sens, nous proposons un accompagnement quotidien et des activités non genrés.

Dès la naissance, les enfants ont les mêmes besoins, indépendamment du genre, mais ils s'imprègnent du comportement et des réflexions des adultes qui les entourent.

Nous nous efforçons d'être attentives à la façon de s'adresser à l'enfant et à ne pas projeter sur lui des stéréotypes de genre.

Nous permettons aux enfants de découvrir tous les aspects de leur personnalité en proposant des activités variées, dénuées de genre (danse, jeux de balles, dinette, garage à voiture, déguisement et maquillage) et nous encourageons les enfants à reconnaitre leurs émotions et à les communiquer librement.

L'enfant a besoin de valorisation pour ses qualités personnelles. Un papa ne promène-t-il pas son enfant en poussette ? Une maman ne bricole-t-elle pas ? Les plus grands chefs ou couturiers ne sont-ils pas des hommes ? N'existe-t-il pas d'astronaute femme ? La crèche est le temps de tous les possibles !

3. LE PROJET SOCIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La Communauté de Communes du Salagou Cœur d'Hérault détient la compétence Petite Enfance.

Ce territoire est composé de 21 communes et recense 29 000 habitants. C'est un territoire plutôt rural, marqué par une croissance démographique et des villages en plein essor.

Le territoire est d'une densité de population moyenne avec 119 habitants au km2 et regroupe 15 007 logements, 12 236 ménages sont recensés.

Le taux de pauvreté est de 18.6 %, semblable au département (19%) mais supérieur au taux national de 14.6%.

Le territoire est marqué par un réseau de transports en commun limité, ne permettant pas d'optimiser les déplacements au sein du territoire.

La partie est du territoire est limitrophe à l'autoroute A750, en direction de Béziers ou de Montpellier.

Sur le territoire, 34% des familles sont monoparentales. On recense également 35% des familles vivant sous le seuil de pauvreté et 16% bénéficiaires de minima sociaux (données CAF). 46% des familles ont des parents actifs. Ces données sont sensiblement identiques aux données du département de l'Hérault.

En 2021, on recense 1 068 enfants de 0 à 3 ans.

Concernant la Petite Enfance, différents modes d'accueil sont proposés, ainsi, on retrouve :

- Deux crèches collectives gérées par la Communauté de communes, réparties sur les communes de Canet et de Clermont l'Hérault, pour un total de 70 places
- Deux crèches collectives gérées par la Mutualité Française Grand Sud, réparties sur les communes de Paulhan et d'Aspiran, pour un total de 48 places
- Quatre micro-crèches en mode PAJE : deux sur Clermont l'Hérault, une sur Péret et une sur Brignac
- 108 assistantes maternelles en activité pour un total de 358 places à temps complet

La crèche est amenée durant toute l'année à travailler avec les autres structures du service Petite Enfance de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault, autour de projets tels que les évènements festifs organisés durant l'année, des sorties communes, la rédaction d'outils à destination des familles...

La crèche est également amenée à travailler avec d'autres services tels que :

- **Le service lecture publique**, en charge du réseau des bibliothèques du territoire par le biais de sorties directement sur site ou bien lorsqu'une intervenante (responsable d'une bibliothèque du territoire) peut se rendre au sein même de la crèche.
- **Le service culture** afin de proposer aux enfants des spectacles adaptés au plus jeune âge.

- **Le centre aquatique** afin de proposer aux plus grands des sessions piscines ainsi qu'à leur famille (des sessions sur la fin d'année scolaire).
- **Le service enfance / jeunesse** avec lequel des actions à destination des enfants et de leurs familles sont menées : conférences, groupes de parole, instants festifs itinérants… Ces actions, à destination des 0-25 ans et de leurs familles sont intégrées au Projet Educatif Global de Territoire (PEGT).

Un lien est fait avec le Conseil départemental et plus particulièrement la PMI autour de certaines situations ou demandes provenant du Département afin d'accueillir les enfants et leurs familles en fonction de leurs besoins spécifiques et des objectifs fixés.

3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

À la crèche, l'équipe tend vers un lien et une relation de confiance avec les familles dès l'accueil de leur enfant. Ainsi, la communication aux familles est essentielle. Elle passe en premier lieu par ce temps de rencontre avec la directrice, nécessaire pour se découvrir et proposer un accueil au plus près de leurs besoins.

Par la suite, l'adaptation est effectuée en fonction des besoins et des contraintes des familles mais aussi des possibilités de la structure. Ce temps d'accueil évolutif permet à l'enfant et sa famille d'appréhender ce nouvel environnement plus sereinement. Les transmissions aux familles sont pluriquotidiennes et au sein des sections : le parent peut alors appréhender l'environnement et découvrir son enfant évoluer dans la section.

Au sein de la structure, l'affichage des photos des enfants lors d'évènements tels que les sorties, permettent aux familles d'avoir une représentation concrète de l'accompagnement proposé aux enfants. Ces affichages sont renouvelés régulièrement.

Une réunion de rentrée est également prévue en début d'année scolaire pour que les familles aient un aperçu des modalités organisationnelles de la crèche pour chaque nouvelle année et découvrent la structure. L'occasion de rencontrer les professionnelles de l'équipe, d'échanger autour des questionnements en lien avec l'accueil de leur enfant.

Les familles sont informées en amont de tout évènement de la crèche : sorties, évènements festifs, ateliers au sein de la structure. Elles y sont régulièrement conviées afin de se rencontrer autrement, dans un autre contexte.

Des ateliers cuisine sont proposés aux familles : un temps dédié aux adultes, de rencontre et de partage autour d'une recette élaborée avec le responsable de la cuisine centrale mais aussi l'occasion d'échanger autour de l'alimentation de son enfant.

Par ailleurs, des Cafés des parents sont organisés régulièrement. C'est un temps de partage, d'échanges et de convivialité entre les différents parents et les professionnelles. Le parent est libre d'aborder ce qu'il souhaite, le principe fondamental de ces temps étant simplement de créer du lien. Si la famille souhaite aborder certaines inquiétudes ou questionnements, les professionnelles peuvent alors faire circuler la parole, pour favoriser les échanges entre les différentes familles. Ainsi, diverses thématiques telles que le sommeil, l'alimentation, les acquisitions, l'autonomie peuvent être abordées lors de ces Cafés des parents.

Un livret mensuel est rédigé autour d'un article de la Petite Enfance, d'une comptine, d'une activité ou encore d'une recette. C'est un support d'échange qui fait là aussi le lien entre l'équipe et les familles.

3.3. Les actions de soutien à la parentalité

L'accompagnement aux familles débute dès la première rencontre. Une rencontre qui permet d'échanger autour de l'enfant et de répondre à certains questionnements, inquiétudes qui peuvent survenir au cours de la parentalité.

C'est un espace d'échange mais aussi la base d'une relation de confiance qui va permettre à la famille de confier son enfant plus sereinement.

Les transmissions quotidiennes sont également essentielles afin de pouvoir recueillir les informations nécessaires pour adapter notre accompagnement de l'enfant mais aussi pour soutenir et répondre aux différents questionnements de la famille.

L'Arbre à bulles, Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant, est présenté à chaque famille. Gratuit et sans inscription, ce lieu permet aux parents de profiter d'un temps d'accueil et d'écoute différent et d'échanger avec d'autres parents et professionnels de la Petite Enfance.

Les autres structures d'accompagnement à la parentalité sont également présentées.

La psychologue peut également être sollicitée par les familles afin de répondre à leurs besoins et de leur offrir un temps d'écoute.

3.4. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

La structure propose des accueils de type régulier (contrats courts et contrats longs) et occasionnel.

De ce fait, différents contrats sont possibles, permettant aux familles d'adapter leurs réservations à leurs besoins.

Les inscriptions en accueil occasionnel ont lieu toute l'année.

La collectivité a intégré depuis 2021 le « plan pauvreté » du Département en réservant 3 places au total au sein de nos structures pour l'accueil des familles orientées par ce processus.

3.5. La démarche en faveur du développement durable

Le projet de territoire de la Communauté de communes Salagou Cœur d'Hérault pour la période 2020 – 2030 s'appuie sur les nombreuses compétences détenues par la collectivité en prenant en compte les enjeux humains, sociétaux et environnementaux propres au territoire, à l'heure actuelle mais aussi dans les années à venir.

L'axe 1 de ce document de cadrage des politiques publiques locales est intitulé « Un territoire durable ». C'est-à-dire un territoire qui s'engage pour les générations futures en réduisant son empreinte sur l'environnement, un territoire qui protège la biodiversité et lutte contre

les inondations, un territoire qui relève le défi de la transition énergétique. Ce premier axe vise l'innovation, l'expertise, la responsabilité et l'exemplarité.

D'autre part, le développement durable qui est un sujet transversal s'intègre également en filigrane dans de nombreuses actions des 3 autres axes stratégiques qui sont : un territoire en développement, un territoire de rencontre, un territoire de gouvernance.

Les objectifs principaux de la politique de développement durable de la collectivité sont :

- Relever le défi énergétique et climatique
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources du territoire
- Améliorer la qualité de vie, contribuer au bien-être de tous
- Favoriser les modes de production et de consommation responsables
- Intégrer les méthodes de développement durable dans la conduite des actions de la collectivité

Afin de s'inscrire dans la démarche globale en faveur du développement durable, déjà largement engagée par l'intercommunalité, les professionnels de crèche développent au quotidien des actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de la structure et améliorer durablement la qualité de vie des enfants et des parents.

L'éducation au développement durable est ainsi intégrée dans le projet pédagogique afin d'éveiller chez ces derniers une conscience écoresponsable.

Les principales actions pour réduire l'empreinte de la collectivité sur l'environnement sont de :

- Préserver les ressources en eau du territoire notamment en luttant contre les fuites et le gaspillage. Les services communautaires sont invités à rechercher plus de sobriété dans leur consommation d'eau.
- Assurer un traitement innovant et vertueux des déchets
- Inscrire le territoire dans une démarche de protection du vivant
- Faire du Salagou Cœur d'Hérault, un territoire à énergie positive. Les bâtiments les plus énergivores vont être rénovés et les services communautaires sont sensibilisés à la sobriété énergétique.
- Favoriser le mieux vivre ensemble en poursuivant un projet éducatif ambitieux pour la jeunesse du territoire en intégrant les familles
- Favoriser l'éveil du citoyen
- Mailler le territoire par le développement de services de proximité, optimisés et accessibles

Au sein de notre service Petite Enfance, la cuisine centrale travaille au quotidien dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en mettant en place un fonctionnement rigoureux :

- Commandes hebdomadaires pour réajuster les quantités selon les stocks restants
- 2 à 3 livraisons par semaine
- Sélection des produits dans le format le plus adapté aux besoins pour limiter les pertes
- Contrôle des grammages selon les tranches d'âge (< 18 mois ; > 18 mois)
- Contrôle des effectifs à 3 reprises : le jeudi lors de la commande pour la semaine, la veille au soir et le matin à 9h30

- Contrôle de la qualité et du poids des denrées à réception et de la DLC ou DLUO
- Cuisson du pain sur place
- Utilisation du même aliment sous diverses formes
- Modification du menu (le produit, pas l'apport nutritionnel) en fonction DLC ou si un fruit ou un légume diminue en qualité
- Autorisation de consommation à N+1
- Totalité du repas prêt à consommer lorsqu'il sort de la cuisine centrale (viandes mixées, fruits découpés…) ce qui permet aux professionnels de se concentrer sur l'accompagnement de l'enfant
- Le rythme de l'enfant est respecté (conservation en étuve des repas pour les enfants qui dorment)

Au niveau du projet pédagogique, divers projets autour de la nature sont mis en place, dans l'idée de sensibiliser les enfants et leurs familles : potager, sorties dans les espaces verts, ateliers faits à base de produits recyclables…

CONCLUSION

Le service Petite Enfance de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault accompagne les familles dans leur fonction de parent ou de futur parent par diverses actions menées sur le territoire, parfois en itinérance, pour être au plus près de la population.

Afin de proposer un mode de garde adapté, nos équipes travaillent au quotidien pour accueillir de manière optimale enfants et familles du territoire au sein de nos multi-accueils collectifs.

L'enfant est au centre de notre attention : ce projet a été réfléchi et construit avec les professionnelles, ce qui permet de respecter des valeurs pédagogiques communes, pensées et choisies afin d'offrir un accompagnement bienveillant, dans le respect de chacun.

Cet accompagnement ajusté, adapté, permet aux familles de confier leur enfant sereinement et à l'enfant d'évoluer en toute sécurité, physique et affective, au sein de nos structures et de s'épanouir pleinement dans cette période pleine de découverte, d'apprentissage et d'évolution.

Le travail quotidien auprès des enfants nécessite de s'adapter aux besoins repérés : les professionnelles de la Petite Enfance sont ainsi dans une réflexion permanente sur leurs pratiques, nécessaire pour rester centré sur les besoins de l'enfant et y répondre au mieux, tout en conservant les valeurs pédagogiques validées dans ce projet.

Type et Nom de l'établissement : Multi-Accueil Collectif "La Farandole"
Nombre de places : 40 places

Adresse : 2 avenue du stade 34800 CLERMONT L'HÉRAULT
Tél. 04 67 88 87 28 **E-mail** : lafarandole@cc-clermontais.fr

Nom du gestionnaire : Communauté de communes du Clermontais
Statut du gestionnaire : EPCI

Cachet, signature

Le : **insérer date ici**

Retrouvez toute l'actualité
du service Petite Enfance sur

WWW.CC-CLERMONTAIS.FR

RUBRIQUES :

> *Petite enfance*
> *Les services d'accueil*
> *LAEP*

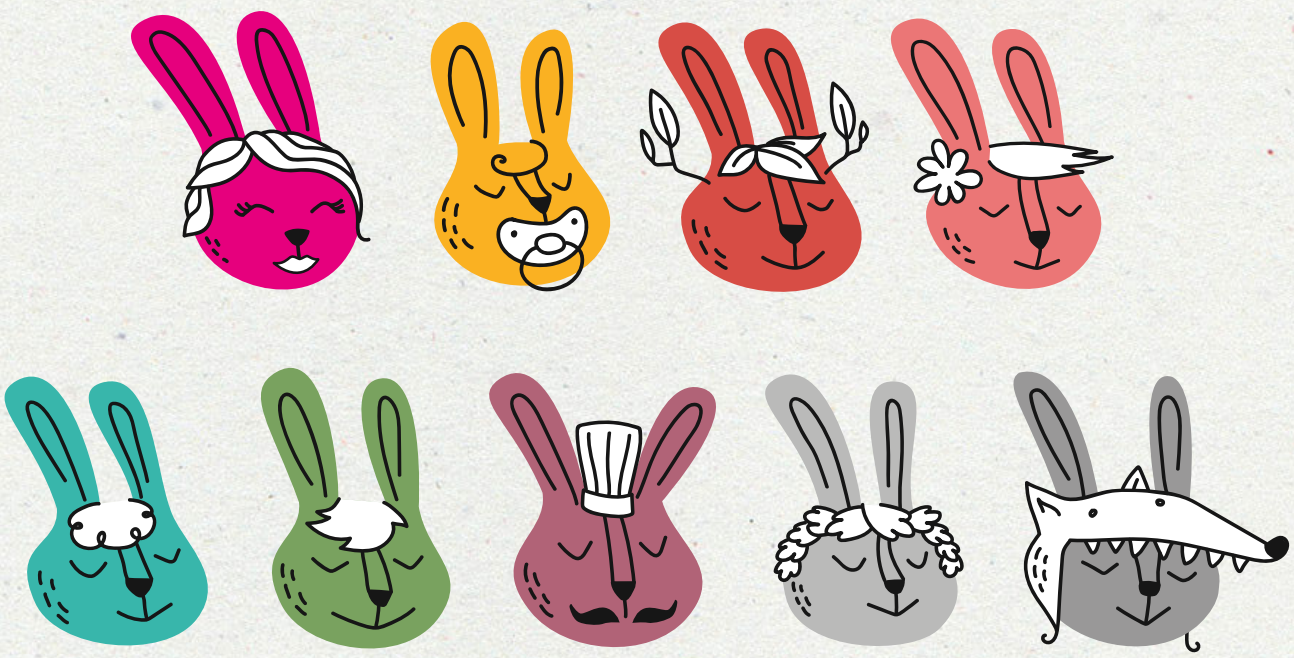

© Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault - Illustrations : Virgile Cazes

Salagou Cœur d'Hérault
Communauté de communes du
CLERMONTAIS

Service Petite Enfance
Communauté de communes du Clermontais
Espace Marcel Vidal - 20, avenue Raymond Lacombe
34800 Clermont l'Hérault
04 67 88 47 88
servicepetiteenfance@cc-clermontais.fr